



Prévention et Gestion des déchets

OBJET : Elaboration du nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

EXPOSE

La réduction de la production de déchets est la première priorité de l'action des collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Pour la mener à bien, un programme local de prévention est à élaborer pour fixer sur une période déterminée des objectifs de baisse des quantités de déchets et définir les actions à mettre en place pour les atteindre.

Par délibération du 27 novembre 2012, l'ex Communauté de Communes du Secteur de Derval a adopté un programme pour la période 2013-2015 qui s'est poursuivi par le dispositif « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » sur la période 2016-2019. Par délibération du 15 décembre 2015, l'ex Communauté de Communes du Castelbriantais a adopté un programme pour la période 2015-2020.

Les deux prochaines années vont être une période d'évolution importante du service intercommunal de prévention et gestion des déchets autour principalement de quatre chantiers :

- L'extension des consignes de tri des emballages plastiques ;
- L'optimisation de la collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire ;
- La modernisation du réseau des déchetteries ;
- L'harmonisation du mode de financement pour au plus tard janvier 2022.

Dans ce contexte, l'élaboration d'un nouveau programme local de prévention doit être l'occasion de définir une stratégie audacieuse d'évolution du fonctionnement du service, de programmation des investissements et de sensibilisation des habitants. Cela permettra de mettre en œuvre des solutions innovantes contribuant à un coût maîtrisé à la charge des usagers ou contribuables grâce à une réduction et une valorisation de la production de déchets ménagers et assimilés.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme doit être mise en place. Sa présidence et sa composition sont définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Il vous est proposé que cette commission soit composée des membres de la commission « prévention et gestion des déchets », de deux représentants des agents du service de prévention et gestion des déchets de la communauté de communes et des représentants des organismes suivants :

- Les entreprises locales valorisant des déchets ménagers et assimilés,
- Les bailleurs sociaux,
- Les associations agréées « Espaces de Vie Sociale »,

- La communauté Emmaüs du Castelbriantais et de la Mayenne,
- Le conseil de développement,
- Le conseil citoyen du quartier de la Ville aux Roses,
- Le conseil des sages.

Le secrétariat de cette commission sera assuré par le service de prévention et gestion des déchets de la communauté de communes. Il vous est proposé que sa présidence soit confiée à M. Rudy BOISSEAU, Vice-Président de la communauté de communes en charge de la prévention et la gestion des déchets.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Prévention et Gestion des déchets » réunie le 2 juillet dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'engager l'élaboration d'un nouveau programme local de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés,
- 2) de constituer une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme et d'en fixer la composition ainsi :
 - Les membres de la commission « prévention et gestion des déchets »,
 - Deux représentants des agents du service de prévention et gestion des déchets de la communauté de communes,
 - Les représentants des organismes suivants ;
 - Les entreprises locales valorisant des déchets ménagers et assimilés,
 - Les bailleurs sociaux,
 - Les associations agréées « Espace de Vie Sociale »,
 - La communauté Emmaüs du Castelbriantais et de La Mayenne,
 - Le conseil de développement,
 - Le conseil citoyen du quartier de la Ville aux Roses,
 - Le conseil des sages.
- 3) d'en nommer à la présidence, M. Rudy BOISSEAU, Vice-Président en charge de la prévention et la gestion des déchets,
- 4) d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 23 juillet 2020

AR-Préfecture

044-200072726-20200724-319-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-07-2020

Publication le : 24-07-2020

Conseil Communautaire du 23



Le Président,

Alain HUNAU

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS			X	P	M. Bernard GAUDIN
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20200724-319-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-07-2020

Publication le : 24-07-2020



Le Président,

Alain HUNAUULT